

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° 2008-3-7-11

Service consulté

INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE ET SOUTIEN A L'EDITION ET A LA PROMOTION D'ALSATIQUES

Résumé : Dans le cadre des interventions en faveur du Patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions d'investissement d'un montant total de 148 451 €, d'attribuer un montant total de 800 € au titre du soutien à l'édition et à la promotion d'alsatiques et de percevoir en titre de recette de l'Etat une somme de 433,46 € pour le remboursement d'un fonds de concours.

1. Monuments Historiques Classés et Inscrits

Lors de sa séance du 06 février 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné cinq demandes d'aides financières portant sur la restauration d'édifices classés et inscrits au titre des monuments historiques : trois étaient présentées par des communes, une était présentée par une association, une par un conseil de fabrique.

La Commission a proposé de financer ces opérations pour un montant total de 146 451 €, détaillé dans le tableau ci-dessous :

Maître d'Ouvrage	Libellé de l'opération	Coût des Travaux	Etat	Conseil Général	opération
Commune de Hunawihr	Restauration de la fissure de l'église St Jacques	1 530 € HT	612 €	382 €	MHC00120
Commune de Riquewihr	Restauration de la toiture et des façades de la Tour des Voleurs	170 000 € HT	68 000 €	42 500 €	MHC00113
Association Abbaye de Marbach	Restauration du mur d'enceinte - 1 ^{ère} tranche	214 891 € TTC	25 000 €	21 489 €	MHC00099
Commune de Wattwiller	Restauration de la toiture de l'église	543 478 € HT	203 710 €	81 528 €	MHC00110
Conseil de Fabrique d'Issenheim	Restauration de la statue Ste Barbe de l'église	3 681 € TTC	552 €	552 €	MHI00091

TOTAL : 146 451 €

2. Restauration des orgues historiques

Lors de sa séance du 06 février 2008, la Commission d'instruction des Orgues Historiques a examiné six demandes d'aide financière présentées par trois communes et trois Conseils de Fabrique portant sur la restauration d'orgues historiques.

Deux accords de principe ont été émis pour les dossiers relatifs aux orgues de Mulhouse Ste Marie et Richwiller, lesquels seront représentés à la Commission d'instruction des Orgues Historiques après réalisation des travaux.

Les demandes de Traubach le Haut, Mulhouse St Etienne et Bergheim seront à nouveau examinées en Commission d'instruction à l'issue des travaux sous réserve d'une réalisation conforme selon le cahier des charges établi par les experts.

La Commission a en outre proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à la commune de Didenheim pour la restauration de l'orgue Stiehr de 1834 de l'église Saint Gall, à prélever sur les crédits d'investissement inscrits au programme D012, fonction 312, nature 20414, enveloppe 99496.

TITRE DE RECETTE :

3. Remboursement d'un fonds de concours – Avenant n°1 à la convention de financement du 3 juin 2005 pour la mise en sécurité du Château du Bilstein à Riquewihr

En 2004, le Département s'était engagé à verser à l'Etat à titre de fonds de concours, une somme de 18 000 € représentant 40 % d'un montant de travaux évalué à 45 000 € TTC pour les travaux de mise en sécurité et de sauvegarde sur les ruines du Château du Bilstein à Riquewihr.

Un bilan définitif de cette opération vient d'être établi par la DRAC : le coût des travaux définitif s'est élevé à 43 916,35 € et la participation du Département du Haut-Rhin représente 17 566,54 €, d'où un reliquat de 433,46 € en faveur du Conseil Général.

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à signer l'avenant N° 1 relatif à la convention de financement du 3 juin 2005 signée avec l'Etat, la Région et la Commune de Riquewihr, permettant ainsi d'engager les formalités nécessaires au remboursement du fonds de concours versé en trop. La recette sera recouverte sur le chapitre 13, fonction 312, nature 1321, enveloppe 96176.

<i>Châteaux</i>	<i>Coût des Travaux initial</i>	<i>Subvention initiale</i>	<i>Coût des travaux définitifs</i>	<i>Subvention définitive</i>	<i>Fonds de concours à rembourser</i>
Château du Bilstein à Riquewihr	45 000 € TTC	18000 €	43 916,35 €	17 566,54 €	433,46 €

4. Soutien à l'édition et à la promotion d'alsatiques

Le dispositif visant à apporter le soutien du Département à la publication d'alsatiques permet d'encourager les auteurs d'une œuvre qui mérite l'attention du public et des médias haut-rhinois, ainsi que l'édition et la publication d'œuvres ayant pour cadre le Haut-Rhin et pour thème son patrimoine culturel, historique et contemporain.

Les décisions concernant l'attribution de soutiens financiers sont prises par la Commission Permanente du Conseil Général, sur avis de personnes qualifiées et après proposition de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

Lors de sa réunion du 6 février 2008, la Commission de la Culture et du Patrimoine a décidé de retenir deux projets, détaillés ci-après pour un montant total de 800 € :

1° Commune d'Illfurth

- attribution d'un soutien de **400 €** pour la publication d'un livret historique sur le 90^{ème} anniversaire de l'évacuation du village de 1916 à 1918 ;

2° Mme Catherine Schnoebelen, instigatrice du PROJET COULEUR(S) D'ALSACE

- attribution d'un soutien de **400 €** pour la production d'un DVD et l'entretien d'un site Web dédié à la diffusion d'une étude sur la couleur des façades des villages alsaciens.

Les montants attribués sont à prélever sur l'enveloppe 2654 (nat. 6713 - chap. 67 - fonct. 30) du budget départemental 2008.

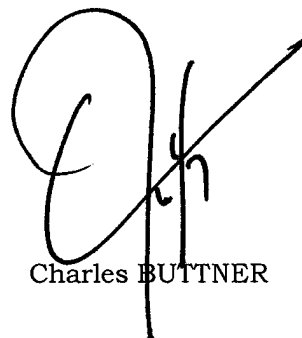
-oOo-

Le Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Colmar nous soumet la candidature au Prix du Conseil Général des auteurs du « Dictionnaire Historique de Colmar », publié en début d'année par l'Association pour la Restauration des Edifices Historiques de Colmar, présidée par M. André Klein.

Ses deux auteurs, Gabriel Braeuner et Francis Lichtlé, historiens de longue date, ont rédigé près de 500 notices concernant à la fois le domaine politique, économique, social, religieux et artistique de Colmar, du Haut Moyen Age à nos jours. Cette somme fait à présent référence dans le monde des historiens alsaciens, par sa qualité et sa rigueur scientifique.

Sans présager des autres propositions qui pourraient encore nous parvenir, il vous est proposé de prendre acte d'ores et déjà de cette candidature au Prix du Conseil Général, qui pourrait être attribué à MM. Braeuner et Lichtlé, dans le cadre du prochain Salon du Livre de Colmar.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ALSACE

Numéro codique :
2.02.054067.5620.2005.019

Ordonnateur secondaire délégué : François LAQUIÈZE
Directeur Régional des Affaires Culturelles

Imputation : 175-01-08 (art. 17)

AVENANT 01 A LA CONVENTION DU 3 JUIN 2005

ENTRE :

- l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Alsace agissant par délégation de Monsieur le Préfet de la Région Alsace,

ET :

- le Conseil régional d'Alsace, représenté par son Président,
- le Conseil général du Haut-Rhin représenté par son Président,
- la commune de Riquewihr, représentée par son Maire.

La convention du 3 juin 2005 relative à la mise en sécurité et sauvegarde de la ruine du Château du Bilstein à Riquewihr (Haut-Rhin), classé parmi les monuments historiques est modifiée comme suit :

ARTICLE 1^{er}

Le coût des travaux de mise en sécurité et sauvegarde de la ruine du Château du Bilstein est fixé définitivement à la somme de **43.916,35 €** (quarante trois mille neuf cent seize euros et trente-cinq centimes).

ARTICLE 2

L'Etat participe financièrement aux travaux décrits à l'article 1^{er} pour une somme de **17.566,54 €** (dix-sept mille cinq cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes).

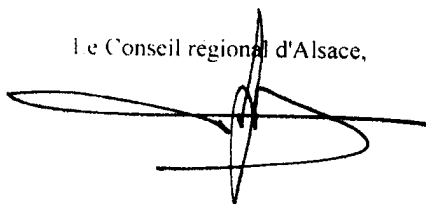
Le Conseil régional d'Alsace s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **6.587,45 €** (six mille cinq cent quatre-vingt sept euros et quarante-cinq centimes).

Le Conseil général du Haut-Rhin s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **17.566,54 €** (dix-sept mille cinq cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes).

La commune de Riquewihr s'engage à verser à l'Etat, à titre de fonds de concours pour la réalisation de ces travaux, une somme de **2.195,82 €** (deux mille cent quatre-vingt quinze euros et quatre-vingt deux centimes).

Fait à Strasbourg, le
(en huit exemplaires)

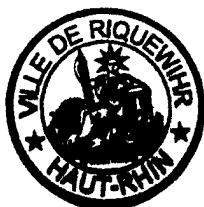
Le Conseil régional d'Alsace,



Le Conseil général du Haut-Rhin,

La commune de Riquewihr.

Le Maire
Jeanne BUTTIGHOFFER



Pour le Préfet de la région Alsace,
et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles.

François LAQUIÈZE